

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE HT réf : DA4



QHSE

24/06/2026

Résumé

La formation « Recyclage Habilitation Électrique – Haute Tension » permet de renouveler les compétences réglementaires et pratiques requises pour travailler en sécurité sur les installations haute tension. En s'appuyant sur les évolutions de la norme NF C18-510 et les retours d'expérience terrain, elle garantit le maintien d'un haut niveau de vigilance et d'efficacité. Elle s'adresse à tous les professionnels déjà habilités HT devant conserver leur titre.

Public et prérequis

Personnel électricien opérant dans les domaines HT, appelé à effectuer ou diriger des travaux ou des consignations sur des ouvrages et/ou installations électriques et devant renouveler son habilitation

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.
Être muni de son titre d'habilitation électrique.

Les objectifs

Permettre aux salariés de réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques, fonction de la tâche qui lui a été confiée

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Alternance théorie et pratique
Équipement sécurité nécessaire : casque, chaussures de sécurité, gants

Modalité d'évaluation

QCM ou test de révision des connaissances réglementaires
Mise en situation pratique sur équipements pédagogiques
Évaluation du comportement en situation de danger simulé
Attestation de fin de formation + avis pour renouvellement d'habilitation transmis à l'employeur

Modalités d'accès

Accessible via entreprise, OPCO, ou à titre individuel
Nécessite une habilitation HT toujours valide ou échue récemment
L'employeur doit justifier de la nécessité de renouveler l'habilitation du salarié

Contenu de la formation

Retour d'expérience

Les zones à risques électriques en HT

RÉFÉRENCE

HSEPSE400177

DURÉE DE LA FORMATION

10.5 heures

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Formation 21-71

- 682 jeunes formés par an
- 291 contrats d'alternance à pourvoir
- 769 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

3 CENTRES en Bourgogne

- Zones d'environnements, de voisinage...

Les documents applicables en HT

La démarche d'analyse des risques

Les moyens de protection

- Equipement individuel et collectif

La consignation

- Rôle des différents intervenants (chef d'établissement, d'exploitation, chargé de consignation, de travaux, de l'exécutant électricien, du surveillant de sécurité,
- Cas particuliers,
- Les verrouillages,

Appareillage électrique en HT

- Modes de livraisons HTA, HTB...
- Appareillage de sectionnement, de commande,
- Protection contre les surintensités,
- Le transformateur (DGPT2...)

Utilisation des matériels et outillages de sécurité

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident d'origine électrique

Applications pratiques

- Identifier les limites et les zones d'environnement ; réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation ; repérer la zone de travail qui lui a été définie.
- Appréhender une zone de voisinage (zone 1 ou 2) ou une zone des opérations électriques BT (zone 4) ; analyser une situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées ; identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, EPC, etc.),
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés ; le matériel et l'outillage appropriés ; identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ; réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations,
- Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.

Évaluation des connaissances théoriques ainsi que du savoir-faire par des travaux pratiques, conformément à la norme NF C18-510

Equivalence

Pas d'équivalences diplômantes. Ce module constitue un renouvellement obligatoire recommandé tous les 3 ans pour maintenir une habilitation HT valide.

Suite de parcours et passerelles possibles

Prolongation ou extension des titres HT existants (passage de H1 vers H2, ajout de HC par exemple)

Accès à d'autres formations sécurité : habilitation BT, SST, travail en hauteur, etc.

Formation possible vers le rôle de chargé de travaux ou chargé de consignation HT approfondie

Métiers - Débouchés

Maintenance industrielle électrique (HTA / HTB)

Technicien d'exploitation ou de réseaux

Chargé de consignation / chargé de travaux HT

Personnel autorisé à manœuvrer ou intervenir sur des installations HT en exploitation

Validation et certification

Attestation de fin de formation

Version documentaire

V2-2022